



Direction générale de la Santé

Paris, le 13 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Episode de froid et de neige : recommandations sanitaires et prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Dès ce week-end, **plusieurs régions du centre et d'une grande moitié nord seront touchées par le froid**. Ces situations climatiques nécessitent une vigilance accrue, notamment pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, les chutes dues à la neige, ainsi que les conséquences sanitaires liées au froid. Dans ce contexte, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a demandé qu'un spot de prévention des intoxications au monoxyde de carbone soit diffusé dès ce week-end par les stations de radio.

Selon Météo France, cette vague de froid va s'étendre progressivement à la quasi-totalité des régions au cours de la semaine prochaine, **à l'exception** des littoraux atlantiques et méditerranéens.

En période de froid et d'intempéries, il convient d'être extrêmement vigilant sur les conditions d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes. Pour éviter le risque d'intoxication au monoxyde de carbone, qui peut être mortel, certaines précautions doivent être prises :

- n'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, etc.) ;
- aérez quotidiennement votre habitation au moins 10 minutes et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid ;
- n'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...). Ces appareils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible et inodore. Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les lieux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.